

(1) Epoux du Père  
Prénoms Jérémie, Bernard, Marcel  
Nom (2) RAULIN

Né <sup>(3)</sup> le 23 avril 1988  
à Paris 19<sup>ème</sup> arrondissement.  
à 09 heures 55

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 608  
le 18 DEC. 2019 (6) Pour la Maire de Paris  
Et par l'officier de l'état civil  
Scod (6)  
Le fonctionnaire municipal

## ~~Le fonctionnaire municipal~~ **MENTIONS MARGINALES** <sup>[7]</sup>

## MARIAGE célébré à

le

Il a été déclaré<sup>(8)</sup>

**Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°**

## **MENTIONS MARGINALES<sup>(7)</sup>**

(11) épouse en opéra  
Prénoms Axelle, Sandra

Nom <sup>(2)</sup> PROCIDA

née (3) le 14 février 1987  
à 21 heures 20  
à Vitry - sur - Seine (Val-de-Marne)  
fille (4) de (5) Fred purifiant proceda  
et de (5) Sylvie Yvette BLAIREAU

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 273  
le 12 décembre 2018

## MENTIONS MARGINALES

à heures

le

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>nd</sup> partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de mariage, faire suivre l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ». Fils de ou Fille de ».

(5) Prénoms et NOM des parents. (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me... notaire ».

Extrait de l'acte de décès n°

à ..... (2)

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) .....  
  
(2) .....

Extrait de l'acte de décès n°

à ..... (2)

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

PREMIER ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 1747

le 16 Novembre 2018

à 21 heures 58

est née (2) Anaë, Louise RAULIN PROCIDA

1ère Partie : RAULIN

2nde Partie : PROCIDA

suivant déclaration conjointe du 19 novembre 2018

du sexe féminin, à Bry-sur-Marne (Val-de-Marne)

(3)

reconnue (4) le 19 Novembre 2018, en cette mairie par  
le père

Délivré conforme au registre le 22 Février 2019

L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (5)



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme au registre le

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « [1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>de</sup> partie : ...] » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la délivrance maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le..., à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».